

Conseil communal  
Commission permanente d'urbanisme

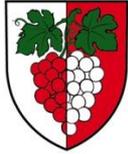
# Rapport de la commission permanente d'urbanisme

## Préavis N° 01 - 2019

Projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8) : réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère et d'une partie de l'av. de Rochettaz

Crédit d'étude du projet d'ouvrage

Crédit demandé CHF 2'793'000.00



Conseil communal  
Commission permanente d'urbanisme

## Membres

La Commission permanente d'urbanisme s'est réunie le lundi 18 février dans les locaux communaux de la Damataire entre 18h30 et 20h30. La séance a été présidée par son président, M. Yassin Nour et le procès-verbal rédigé par M. Max Henking (PS).

Mesdames Francine Médana et Pauline Tafelmacher ont assisté à la séance, ainsi que Messieurs Alexis Bally, Pierre-François Clerc, Philippe Diesbach, Jean-Marc Duvoisin, Patrick Éperon, Philippe Haldy, Max Henking et Eugène Roy. Madame et Messieurs Karine Chevallaz, Olivier Burnet et Remo Kuonen étaient excusés, et Messieurs Martial Ostertag et Pascal Pfister étaient absents.

La commission de gestion était représentée par M. Dimitri Simos.

La Municipalité était représentée par Messieurs les Municipaux Nicolas Leuba (DUE) et Marc Zolliker (DTSI), leurs chefs de services, Messieurs Philippe Daucourt (DUE) et Thierry Lassueur (DTSI) et les responsables du projet, Messieurs Vincent Chardonnens (DUE) et Alexandre Machu (DTSI).

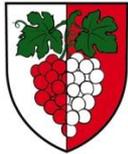
## Présentation du préavis

La commission permanente d'urbanisme avait déjà eu l'occasion d'avoir une séance à propos de ce projet en août dernier. C'est donc en pleine connaissance de tous les éléments et des modifications qui sont survenues depuis qu'elle a pris sa décision en fin de séance.

La Municipalité a commencé par souligner l'importance majeure que constitue ce projet. Celui-ci vise en effet à une requalification complète de l'ensemble du tracé de l'Avenue de Lavaux sur la commune de Pully, tracé qui est aussi une véritable rupture de la mobilité piétonne entre le nord et le sud de la commune puisqu'aucun passage piéton n'existe depuis le rond-point de Samson-Reymondin jusqu'à celui de la Perraudettaz.

Le principal enjeu du projet concerne d'abord les transports en commun. L'Avenue de Lavaux est l'une des deux lignes structurantes de transports publics de la commune par rapport à l'ensemble du réseau de transports en commun de l'agglomération, en abritant le tracé de la ligne 9, l'autre ligne étant le 7 sur le Boulevard de la Forêt. La mise en place des futurs BHNS a pour but de répondre aux besoins de confort, de capacité et de cadence. L'autre enjeu majeur est la nécessité de requalifier l'espace public de la Clergère. La démarche participative de ses dernières années a clairement identifié le souhait de la population de rendre cet espace plus attractif et de mieux identifier ses fonctions. La Municipalité a donc saisi l'opportunité de proposer un projet de réaménagement complet de la Clergère en même temps que le réaménagement de l'Avenue de Lavaux, exigé pour répondre aux normes du nouveau matériel roulant. C'est enfin l'opportunité de créer une interface de transfert de mobilité et de transports publics. En effet, les lignes de bus 47 et 49 ont des arrêts de bus situés à différents endroits autour de la Clergère, ce qui constitue une rupture entre les lignes 9, 47 et 49, rupture que la Municipalité souhaite voir disparaître.

Pour préparer ce projet, la Municipalité a tenu compte de nombreux éléments annexes et dépendants dans le but d'avoir une vision globale du projet et de tous les autres éléments



Conseil communal

Commission permanente d'urbanisme

qui pourraient être impliqués. Elle donc pris en considération d'autres axes concernés indirectement, à savoir la Rue de la Poste et l'Avenue du Tirage sur la partie sud de l'Avenue de Lavaux, et le Chemin des Roches et l'Avenue de Rochettaz sur la partie nord de l'Avenue de Lavaux. Cela entre aussi dans le cadre de la démarche participative, puisque l'objectif est de redonner plus de vie au centre en favorisant un transfert de la circulation automobile du centre vers l'Avenue de Lavaux. Cela répond aussi à des besoins de sécurisation en créant un rond-point sur l'Avenue de Lavaux en bas du Chemin des Roches, endroit particulièrement accidentogène.

La Place de la Clergère constitue donc le principal enjeu de ce projet et concentre l'essentiel des problématiques précitées. La transformation du carrefour en vaste rond-point oblong traversé par les bus qui auront leur arrêt au centre de celui-ci répond à la plupart d'entre elles de la manière suivante :

- Concentration des arrêts de bus 9, 47 et 49 en un seul arrêt.
- Création d'un véritable espace public, notamment au sud de l'Avenue de Lavaux, en arborisant la place et en inversant les proportions entre les zones piétonnes et celles dévolues à la circulation automobiles (1/3 - 2/3) par rapport à la situation actuelle.
- Fluidification du trafic avec un rond-point tout en privilégiant les transports publics qui auront la priorité dans celui-ci (feux de circulation pour les automobiles privés).
- Effacement de la rupture de la circulation piétonne en créant plusieurs passages piétons permettant la continuité des traverses piétonnes nord-sud jusqu'à la Rue de la Poste.

Sur la partie sud, l'Avenue du Tirage sera mise en double-sens, réorientant la circulation automobile sur l'Avenue de Lavaux, ainsi que le tracé des lignes de bus 47 et 48, qui se dirigeront ensuite respectivement vers la Clergère et la Perraudettaz.

Sur la partie nord, le rond-point en bas du Chemin des Roches permettra une sécurisation du carrefour actuel et une réorientation des bus 47 et 49 qui iront ensuite sur Rochettaz puis respectivement vers le Chemin de la Clergère et Belmont.

Finalement l'ensemble de l'Avenue de Lavaux aura des pistes cyclables dans les deux sens, soit sur la route soit sur les trottoirs, afin de sécuriser la circulation tant automobile que cycliste.

## Discussion

La discussion qui s'est suivie a notamment concerné les points suivants :

- Il a d'abord été question de savoir comment serait gérée la question de l'emprise au sol, puisqu'environ mille mètres carrés supplémentaires doivent être aménagés. Sur ce point la Municipalité est en négociation avec les propriétaires concernés. Lié à cet élément, des commissaires ont désiré avoir des informations concernant les oppositions. La Municipalité a précisé être aussi en discussion afin d'en avoir le moins possible, comme dans le cas du Boulevard de la Forêt où il n'y en a eu aucune.
- La mise en double-sens de l'Avenue du Tirage a aussi fait l'objet de discussion. En effet, un point important qui a été souligné est l'impact de celle-ci sur la



Conseil communal

Commission permanente d'urbanisme

congestion du trafic et du déplacement de celle-ci. Lorsque des Conseillers communaux avaient exprimé la demande de mettre le Tirage en double-sens, la crainte que la Municipalité avait exprimée était que le carrefour Lavaux-Tirage serait extrêmement congestionné lors des heures de pointe. Les experts en mobilité ont cependant vu que ce risque était fort amoindri avec la création d'un rond-point oblong à la Place de la Clergère, puisque le trafic s'en retrouverait fluidifié. La sortie-entrée du parking du centre a aussi été abordée, notamment le risque qui existe au moment de la sortie avec la mise en double-sens de cet axe. La Municipalité a précisé que cet élément serait repensé, puisque le système actuel est « inversé » par rapport au sens classique de la circulation.

- Certains commissaires ont exprimé l'idée de détourner une partie du trafic du Tirage vers le Chemin du Pré-de-la Tour, afin de diminuer le risque de congestion en haut du Tirage. Le risque est la sous-capacité de ce chemin pour accueillir la charge de trafic qui augmenterait nettement ; la place de celui-ci dans la hiérarchie routière ne lui permet pas de jouer ce rôle.
- Finalement, des membres de la commission ont exprimé le souhait de maintenir les passages souterrains, notamment celui qui relie le collège à la Migros, notamment pour des raisons de sécurité, mais aussi pour les activités qui y ont lieu tant pour les enfants de la garderie que les élèves du collège.

## Vote

La commission a finalement voté à l'unanimité en faveur des conclusions de la Municipalité et recommande d'accepter ces dernières, à savoir :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 2'793'000.00 afin de financer les études du projet d'ouvrage du projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8) comprenant le réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. Des Roches, du ch. De la Clergère et d'une partie de l'av. de Rochettaz, et la modernisation des infrastructures des services industriels à l'intérieur de ce périmètre, montant à prélever en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Pour la Commission permanente d'urbanisme  
Yassin Nour  
Président

Pully, le 24 février 2019